

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAVELOCK
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026**

**PROVINCE OF QUEBEC
MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF HAVELOCK
REGULAR MEETING HELD ON APRIL 7TH, 2026**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le mardi 7 avril 2026 à 19h30 à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de la Municipalité du Canton de Havelock, situé au 481 route 203 à Havelock QC.

La présente séance est enregistrée.

MINUTES of the regular meeting of the Municipal Council held on Tuesday, April 7th, 2026, at 07:30 p.m. at the Town Hall of the Township of Havelock located at 481 route 203 Havelock QC, which meeting is recorded.

Sont présent(e)s à cette séance :
Are present at this meeting:

Mme Hélène Lavallée, mairesse/Mayor;
M. Thomas Daneau, conseiller/Councillor n° 1.
Mme Lori Sutton-Carroll, conseillère/Councillor n° 2;
M. Gregg Edwards, conseiller/Councillor n° 3;
Mme Vivianne Bleau, conseillère/Councillor n° 4;
Mme Chelsea Sutton, conseillère/Councillor n° 6.

Sont absent (e)s à cette séance :
Are absent at this meeting:

M. Michael Allen, conseiller/Councillor n° 5;

Mme Francine Crête, Directrice Générale et Greffière-Trésorière est également présente.

Mrs. Francine Crête, General Director and Clerk-Treasurer is also present.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Mme Hélène Lavallée, mairesse, agit en tant que présidente d'assemblée.
Mme. Lavallée vérifie le quorum et déclare la séance ouverte à 19h38

1- VERIFICATION OF QUORUM AND OPENING OF MEETING.

Ms. Hélène Lavallée, Mayor, acted as president of the meeting. Ms Lavallée verified the quorum and declared the meeting open at 7:38 p.m.

2026-04- 050

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Lori Sutton-Carroll
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les ajouts suivants :
8S - Assemblée publique de consultation;
9A – Dépôt d'une demande d'entretien de la rivière des Anglais.

ADOPTÉE

2- READING AND ADOPTION OF THE AGENDA.

It is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Lori Sutton-Carroll
And resolved unanimously by the councillors present

TO ADOPTE the agenda with the following additions:
8S – Public consultation meeting;
9A – Filing of a request for maintenance of the Rivière des Anglais.

ADOPTED

PÉRIODE DE QUESTIONS/ QUESTION PERIOD.

Les citoyens présents sont invités à poser leur question. / Citizens present are invited to ask their questions.

3 -ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX / ADOPTION OF THE MINUTES

2026-04-051

3A- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 2 MARS 2026.

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyé par Gregg Edwards
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 mars 2026 tel que soumis.

ADOPTÉE

3A- ADOPTION OF THE MINUTES OF THE REGULAR COUNCIL MEETING HELD ON MARCH 2, 2026.

WHEREAS the members of Council have individually read the minutes of the regular Council meeting held on March 2, 2026;

WHEREAS Council members waive the reading of the minutes;

THEREFORE, it is moved by Lori Sutton-Carroll
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously resolved by the councillors present

TO ADOPT the minutes of the regular Council meeting held on March 2, 2026, as submitted.

ADOPTED

4 - COMPTES PAYABLES

2026-04-052

4A- APPROBATION DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES EN DATE DU 7 AVRIL 2026.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 2 mars 2026;

Total des paiements émis	84 855.47\$
Total des comptes à payer	25 383.78\$
Total des salaires - Élus	7 404,37\$
Total des salaires - Administration	15 332.94\$
Total	132 976.56\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chelsea Sutton
Appuyé par Vivianne Bleau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

4A- ADOPTION OF THE ACCOUNT PAID AND TO BE PAID – APRIL 7TH, 2026.

WHEREAS Council acknowledges the list of accounts paid in accordance with the incompressible expenses, the delegation of authorization to the General Director and Clerk-Treasurer, and the authorization to pay accounts pertaining to decisions taken at the regular meeting of March 2, 2026.

Total payments issued	84 855.47\$
Total purchases payable	25 383.78\$
Total of salaries – Elected Officials	7 404,37\$
Total of salaries - Administration	15 332.94\$
Total	132 976.56\$

THEREFORE, it is moved by Chelsea Sutton
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously resolved by the councillors present;

TO APPROVE the list of accounts payable and authorize payment.

ADOPTED

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5A - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DE L'AUDITEUR DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025.

Mme Francine Crête, directrice générale et greffière-trésorière dépose les états financiers et le rapport de l'auditeur pour l'année financière 2025, produit par Mme Chantal Moniqui, CPA auditrice, CA de BCGO s.e.n.c.r.l.

5A - TABLING OF THE 2025 FINANCIAL REPORT AND AUDITOR'S STATEMENT.

Mrs. Francine Crête, General Director and Clerk-Treasurer, tables the financial report and the auditor's statement for the 2025 fiscal year, produced by Ms. Chantal Moniqui, CPA auditor, CA of BCGO s.e.n.c.r.l.

2026-04-053 5B- NET CCL TÉLÉCOMMUNICATIONS – AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE POUR LE CÂBLAGE.

ATTENDU la résolution 2026-02-027, adoptée le 2 février 2026, laquelle octroi le contrat pour le câblage du réseau informatique à la firme NET CCL Télécommunications pour un montant de 3 020,00\$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chelsea Sutton
Appuyé par Vivianne Bleau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la Directrice Générale et Greffière-Trésorière à procéder au paiement de la facture no. 21894 au montant de 3 020\$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-415.

ADOPTÉE

5B- NET CCL TELECOMMUNICATIONS – AUTHORIZATION OF PAYMENT FOR CABLING INVOICE.

WHEREAS resolution 2026-02-027, adopted on February 2nd, 2026, awarding the contract for computer network cabling to NET CCL Telecommunications for \$3,020.00 plus applicable taxes;

THEREFORE, it is moved by Chelsea Sutton
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously resolved by the councillors present;

TO AUTHORIZE the General Director and Clerk-Treasurer to proceed with the payment of invoice no. 21894 in the amount of \$3,020, plus applicable taxes.

THAT this expense be charged to budget item 02-130-00-415.

ADOPTED

2026-04-054 5C- MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT – AUTORISATION DE PAIEMENT 1^{ER} VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2026.

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Havelock doit payer une quote-part pour les différents services offerts par la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le 1er versement de la quote-part 2026 vient à échéance le 29 avril prochain;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chelsea Sutton
Appuyé par Lori Sutton-Carroll
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement du 1er versement de la quote-part 2026 à la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Saint-Laurent au montant de 37 985.75\$.

ADOPTÉE

5C– MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT – AUTHORIZATION OF PAYMENT OF THE FIRST INSTALLMENT OF THE 2026 SHARE.

WHEREAS the Municipality of the Township of Havelock must pay a share for the various services offered by the MRC du Haut-Saint-Laurent;

WHEREAS the first installment for the 2026 share is due as of April 29;

THEREFORE, it is moved by Chelsea Sutton

Seconded by Lori Sutton-Carroll

And unanimously resolved by the councillors present;

TO AUTHORIZE the General Director and Clerk-treasurer to pay the first installment of the 2026 share to the MRC du Haut-Saint-Laurent, in the amount of 37 985.75\$.

ADOPTED

2026-04-055

5D- VILLE DE CÔTE-SAINT-LUC – CONTINUATION DE LA POURSUITE SUR LA LANGUE OFFICIELLE ET COMMUNE DU QUÉBEC (LOI 96).

ATTENDU QUE le Canton de Havelock a accepté de se joindre à titre de codemandeur à une action en justice contestant les dispositions de la Loi 96 et qu'elle désire en réitérer le mandat au cabinet d'avocats Grey Casgrain s.e.n.c.;

ATTENDU QUE le Canton de Havelock s'engage à partager les honoraires et frais juridiques avec les autres codemandeurs, au prorata de la population, ces honoraires devant être coordonnés par le Canton et payés à la fin de chaque trimestre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lori Sutton-Carroll

Appuyé par Gregg Edwards

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

«**QUE** le Conseil Municipal du Canton de Havelock réitère, par la présente, le mandat confié au cabinet d'avocats Grey Casgrain s.e.n.c. pour représenter le Canton de Havelock dans sa requête devant la Cour supérieure pour contester certaines dispositions de la Loi 96 qui affectent les droits et obligations des municipalités bilingues;

QUE le Canton de Havelock s'engage à partager les frais et honoraires juridiques avec les autres codemandeurs, au prorata de la taille relative de sa population;

QU'une dépense n'excédant pas 1,00\$ par résident soit réservée par chacune des municipalités codemandresses pour toutes les dépenses nécessaires à cette fin pour couvrir la demande et les plaidoiries de ladite procédure devant la Cour supérieure;

QUE la Ville de Côte-Saint-Luc recevra les paiements pour le cabinet Grey Casgrain pour tous les frais juridiques, de toutes les municipalités impliquées dans cette action.»

ADOPTÉE

5D-CITY OF CÔTE-SAINT-LUC – CONTINUATION OF THE LEGAL ACTION REGARDING THE OFFICIAL AND COMMON LANGUAGE OF QUEBEC (BILL 96).

WHEREAS the Township of Havelock has agreed to join as co-plaintiff in a legal action contesting the provisions of Law 96 and is desirous of reiterating the mandate to the law firm Grey Casgrain s.e.n.c.;

WHEREAS the Township of Havelock agrees to share the legal fees and costs with the other co-plaintiffs, on a pro rata basis, established based on population, said fees to be coordinated by the City of Côte-Saint-Luc and paid at the end of each quarter;

THEREFORE, it is moved by Lori Sutton-Carroll
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously resolved by councillors present;

“THAT the Council of the Township of Havelock hereby reiterates the mandate given to the Law Firm Grey Casgrain s.e.n.c. to represent the Township of Havelock in its application before the Superior Court to contest certain provisions of Law 96 which affect the rights and obligations of bilingual municipalities;

THAT the Township of Havelock commits to sharing the legal fees and costs with the other co-plaintiffs, on a pro rata basis, based on the relative size of its population;

THAT an expenditure not exceeding \$1.00 per resident be reserved by each of the co-plaintiff municipalities for all necessary expenses to this end to cover the application and pleadings of said proceedings before the Superior Court;

THAT the City of Côte-Saint-Luc will receive the payments for the Law Firm Grey Casgrain for all legal fees, from all municipalities involved in this action.”

ADOPTED

2026-04-056

5E- PERMANENCE DU POSTE DE SURVEILLANCE DE LA GRC À FRANKLIN.

ATTENDU QUE la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) a établi un nouveau poste de surveillance dans la Municipalité de Franklin;

ATTENDU QUE ce poste satellite situé près de la Frontière avec les États-Unis fait partie d'un projet pilote de la GRC ayant obtenu un financement pour une période d'un an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Vivianne Bleau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DEMANDER au Gouvernement du Canada de maintenir en permanence le poste de surveillance de la GRC situé près de la Frontière avec les États-Unis dans la Municipalité de Franklin.

QUE copie de cette résolution soit transmise au Premier Ministre du Canada, l'honorable Mark Carney, au ministre de la Sécurité Publique du Canada, l'Honorable Gary Anandasangaree, à Madame Nathalie Provost, Députée de Châteauguay – Les Jardins-de-Napierville, à Madame Carole Mallette, Députée de Huntingdon et à Madame Claude DeBellefeuille, Députée de Beauharnois-Salaberry-Soulanges-Huntingdon.

ADOPTÉE

5E- CONTINUITY OF THE RCMP COMMAND POSTE IN FRANKLIN.

WHEREAS the Royal Canadian Mounted Police (RCMP) has established a new observation post in the Municipality of Franklin;

WHEREAS this satellite post, located near the border with the United States, is part of an RCMP pilot project that has received funding for a period of one year;

THEREFORE, it is moved by Gregg Edwards
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously resolved by the councillors present;

TO REQUEST the Government of Canada to permanently maintain the RCMP observation post located near the border with the United States in the Municipality of Franklin.

THAT a copy of this resolution be sent to the Prime Minister of Canada, the Honourable Mark Carney, to the Minister of Public Security of Canada, the Honourable Gary Anandasangaree, to Ms. Nathalie Provost, Member of Parliament for Châteauguay – Les Jardins-de-Napierville, to Ms. Carole Mallette, Member of Parliament for Huntingdon and to Ms. Claude DeBellefeuille, Member of Parliament for Beauharnois-Salaberry-Soulanges-Huntingdon.

ADOPTED

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SECURITY

6A- DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU CANTON DE HEMMINGFORD.

La Directrice Générale et Greffière-Trésorière dépose le rapport du service de sécurité incendie du Canton de Hemmingford.

6A– FILING OF THE REPORT FROM THE HEMMINGFORD TOWNSHIP FIRE DEPARTMENT.

The General Director and Clerk-Treasurer table the report of the Hemmingford Township fire department service.

2026-04-057

6B- CANTON DE HEMMINGFORD – AUTORISATION DE PAIEMENT DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES 2025 POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

ATTENDU QUE la municipalité a une entente de service en sécurité incendie avec le Canton de Hemmingford;

ATTENDU QUE les honoraires de base annuelle selon l'entente pour le service de protection contre les incendies pour l'année 2025 est de 55 204\$;

ATTENDU QUE le rapport annuel des appels pour l'année 2025 établit un total de 88 000.00\$ pour l'ensemble des appels à la Centrale 9-1-1 pour le Canton de Havelock;

ATTENDU QUE la facture supplémentaire pour le service de sécurité incendie est de 32 796\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Lori Sutton-Carroll
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la Directrice Générale et Greffière-Trésorière à effectuer le paiement de la facture supplémentaire pour les frais de services en sécurité incendie en vertu de l'entente 2021-2025 avec le Canton de Hemmingford.

QUE cette dépense soit imputé au poste budgétaire 02-220-00-953.

ADOPTÉE

6B – TOWNSHIP OF HEMMINGFORD – AUTHORIZATION OF PAYMENT FOR ADDITIONNAL FEES FOR THE YEAR 2025 FOR FIRE SAFETY SERVICE.

WHEREAS the Municipality has a fire protection service agreement with the Township of Hemmingford;

WHEREAS the annual base fee according to the agreement for the fire protection service for the year 2025 is \$55 204;

WHEREAS the annual call report for the year 2025 establishes a total of \$88,000.00 for all calls to the 9-1-1 Central for the Township of Havelock;

WHEREAS the additional bill for the Fire Department is \$32 796;

THEFORE, it is moved by Vivianne Bleau

Seconded by Lori Sutton-Carroll

And unanimously resolved by the councillors present;

TO AUTHORIZE the General Director and Clerk-Treasurer to pay the additional invoice for fire safety services under the 2021-2025 agreement with the Township of Hemmingford.

THAT this expense be charged to budget item 02-220-00-953.

ADOPTED

6C - ADOPTION DU PROGRAMME RÉGIONAL D'ENTRETIEN ET D'ÉVALUATION DES RÉSEAUX MUNICIPAUX DE DISTRIBUTION D'EAU, DES BORNES-FONTAINES ET DES POINTS D'EAU UTILISÉS À DES FINS DE SÉCURITÉ INCENDIE.

Sujet reporté.

6C - ADOPTION OF THE REGIONAL FIRE HYDRANT AND WATER POINT MAINTENANCE PROGRAM.

Topic postponed.

7. VOIRIE

2026-04-058

7A – COMPASS MINERALS – AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE.

ATTENDU QUE 37,38 tonnes métriques ont été commandées à la Compagnie Compass Minerals conformément à la résolution 2026-03-044 adoptée le 3 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gregg Edwards

Appuyée par Lori Sutton-Carroll

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la Directrice-Générale et Greffière-Trésorière à procéder au paiement de la facture no 1639981 de la Compagnie Compass Minerals au montant de 4 073.30\$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-621.

ADOPTÉE

7A- COMPASS MINERALS – AUTHORIZATION OF PAYMENT OF THE INVOICE FOR THE PURCHASE OF DE-ICING SALT.

WHEREAS 37,38 metric tons were ordered from Compass Minerals Company pursuant to resolution 2026-03-044 adopted on March 3, 2026;

THEREFORE, it is moved by Gregg Edwards
Seconded by Lori Sutton-Carroll
And unanimously resolved by the councillors present;

TO AUTHORIZE the General Director and Clerk-Treasurer to proceed with the payment of invoice no. 1639981 in the amount of \$4,073.30 plus applicable taxes.

THAT this expenditure be charged to budget item 02-330-00-621.

ADOPTED

2026-04-059

7B – VICTOR RUGENIUS – AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE POUR LA COUPE D'ARBRES.

ATTENDU QUE conformément à la résolution 2025-11-244, adoptée le 25 novembre 2025, quatre arbres ont été coupés par M. Victor Regenius;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chelsea Sutton
Appuyée par Thomas Daneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la Directrice-Générale et Greffière-Trésorière à procéder au paiement de la facture no 1172 au montant de 850\$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-521.

ADOPTÉE

7B- VICTOR RUGENIUS – AUTHORIZATION OF PAYMENT OF THE INVOICE FOR TREE CUTTING.

WHEREAS, in accordance with resolution 2025-11-244, adopted on November 25, 2025, four trees were cut down by Mr. Victor Regenius;

THEREFORE, it is moved by Chelsea Sutton
Seconded by Thomas Daneau
And unanimously resolved by the councillors present;

TO AUTHORIZE the General Director and Clerk-Treasurer to proceed with the payment of invoice no. 1172 in the amount of \$850.

THAT this expense be charged to budget item 02-320-00-521.

ADOPTED

2026-04-060 7C – EXCAVATION BOURDEAU INC.– AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE POUR LE DÉGLAÇAGE DE LA RIVIÈRE AU 625 MONTÉE GIROUX.

ATTENDU QUE des travaux de déglacement ont dû être effectués le 9 mars 2026 afin de protéger la résidence située au 625, Montée Giroux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyée par Chelsea Sutton
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’AUTORISER la Directrice-Générale et Greffière-Trésorière à procéder au paiement de la facture no 1253 au montant de 1 480.00\$, plus les taxes applicables, à la firme Excavation Bourdeau Inc.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-521.

ADOPTÉE

7C - EXCAVATION BOURDEAU – AUTHORIZATION OF PAYMENT OF THE INVOICE FOR DE-ICING THE RIVER AT 625 MONTÉE GIROUX.

WHEREAS de-icing work had to be carried out on March 9, 2026, to protect the residence located at 625 Montée Giroux;

THEREFORE, it is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Chelsea Sutton
And unanimously resolved by the councillors present;

TO AUTHORIZE the General Director and Clerk-Treasurer to proceed with the payment of invoice no. 1253 in the amount of \$1 480.00, plus applicable taxes, to the firm Excavation Bourdeau Inc.

THAT this expense be charged to budget item 02-320-00-521.

ADOPTED

2026-04-061 7D – CRÊTE EXCAVATION INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT DU 4^E VERSEMENT DU CONTRAT HIVERNAL 2025-2026.

ATTENDU le contrat hivernal octroyé à la firme Crête Excavation inc. pour la saison 2025-2026;

ATTENDU QUE le 4^e versement au montant de 16 000\$, est dû le 15 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyée par Vivianne Bleau
Et résolu à l’unanimité des conseillers

D’AUTORISER la Directrice-Générale et Greffière-Trésorière à procéder au paiement du 4^e versement au montant de 16 000.00\$, plus les taxes applicables, à la firme Crête Excavation incl.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-443.

ADOPTÉE

7D- CRÊTE EXCAVATION INC. – AUTHORIZATION OF PAYMENT OF THE FOURTH INSTALLMENT FOR THE WINTER CONTRACT 2025-2026.

WHEREAS the winter contract has been awarded to Crête Excavation Inc. for the 2025-2026 season;

WHEREAS the 4th installment in the amount of \$16 000 is due on April 15, 2026;

THEREFORE, it is moved by Lori Sutton-Carroll
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously resolved by the councillors present;

TO AUTHORIZE the General Director and Clerk-Treasurer to proceed with the payment of the 4th installment in the amount of \$16 000.00, plus applicable taxes, to Crête Excavation Inc.

THAT this expense be charged to budget item 02-330-00-443.

ADOPTED

2026-04-062

7E – OCTROI DE CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES BORDS DE ROUTES MUNICIPALES SAISON ESTIVALE 2026.

ATTENDU la résolution 2026-03-046 adoptée le 3 mars 2026 laquelle autorise la Directrice générale et Greffière-Trésorière à demander des prix pour la coupe d'herbe le long des routes municipales;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçues d'Excavation Erwin Inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Thomas Daneau
Appuyée par Chelsea Sutton
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour le fauchage des bords de routes municipales pour la saison estivale 2026 à Excavation Erwin Inc. au montant de 3 200\$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-521.

ADOPTÉE

7E- AWARDING OF CONTRACT FOR MOWING OF MUNICIPAL ROADSIDES, SUMMER SEASON 2026.

WHEREAS resolution 2026-03-046, adopted on March 3, 2026, authorizes the General Director and Clerk-Treasurer to request bids for grass cutting along municipal roadsides;

WHEREAS only one bid was received from Excavation Erwin Inc.

THEREFORE, it is moved by Thomas Daneau
Seconded by Chelsea Sutton
And unanimously resolved by the councillors present;

TO AWARD the contract for mowing of municipal roadsides for the summer of 2026 to Excavation Erwin Inc. in the amount of \$3 200 plus applicable taxes.

THAT this expense be charged to budget item 02-320-00-521.

ADOPTED

2026-04-063

7F – OCTROI DE CONTRAT - DÉBROUSSAILLAGE DES BORDS DE ROUTES MUNICIPALES AUTOMNE 2026.

ATTENDU la résolution 2026-03-045 adoptée le 3 mars 2026 laquelle autorise la Directrice générale et Greffière-Trésorière à demander des prix pour le débroussaillage le long des routes municipales;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçues de André Paris Inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gregg Edwards

Appuyée par Thomas Daneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'OCTROYER le contrat pour le débroussaillage des bords de routes municipales pour la saison estivale 2026 à André Paris Inc. au montant de 7 580\$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-521.

ADOPTÉE

7F- AWARDING OF CONTRACT - BRUSH CLEARING ALONG MUNICIPAL ROADSIDES, FALL 2026.

WHEREAS resolution 2026-03-045, adopted on March 3, 2026, authorizes the General Director and Clerk-Treasurer to request bids for brush clearing along municipal roadsides;

WHEREAS only one bid was received from André Paris inc.

THEREFORE, it is moved by Gregg Edwards

Seconded by Thomas Daneau

And unanimously resolved by the councillors present;

TO AWARD the contract for brush clearing along municipal roadsides for the summer season of 2026 to André Paris Inc. for the amount of \$7,580 plus applicable taxes.

THAT this expense be charged to budget item 02-320-00-521.

ADOPTED

8. URBANISME

8A - DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'URBANISME – MARS 2026.

La Directrice Générale et greffière-trésorière dépose le rapport d'activités du service de l'urbanisme pour le mois de mars 2026.

8A - FILING OF THE MONTHLY REPORT URBANISTS – MARCH 2026.

The General Director and Clerk-Treasurer, submits the Urban planning department's activity report for the month of March 2026.

2026-04-064

8B- CPTAQ – Recommandation demande d'autorisation d'aliénation d'une partie du lot 5 620 559.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur s'adresse à la Commission afin que celle-ci autorise une demande pour autoriser l'aliénation d'une partie du lot 5 620 559 (3 741 m²) afin de rattacher la partie au lot 5 620 880 (5 000 m²);

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale de la propriété concernée est de 8 741 m²;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite rester propriétaire des lots 5 620 559 et 5 620 880;

CONSIDÉRANT QUE la nature de la demande n'a pas d'effet négatif ou d'impact majeur sur le territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements municipaux en vigueur;

Il est proposé par Gregg Edwards

Appuyé par Thomas Daneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE le Conseil municipal du Canton de Havelock recommande à la commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) de faire droit à la demande d'autorisation du dossier 453096 en lien avec l'aliénation d'une partie du lot 5 620 559 afin de rattacher la partie au lot 5 620 880.

ADOPTÉE

8B- RECOMMENDATION BY THE MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF HAVELOCK TO THE CPTAQ IN CONNECTION WITH THE REQUEST FOR AUTHORIZATION TO TRANSFER PART OF LOT 5 621 903 IN ORDER TO CONNECT THE PART TO LOT 5 620 765 (File 2025-01-0001)

WHEREAS the applicant has addressed a request to the Commission to authorize the disposal of part of lot 5 620 559 (3 741 m²) in order to attach the part to lot 5 620 880 (5 000 m²);

WHEREAS the total surface area of the property concerned is 8 741 m²;

WHEREAS the applicant wishes to retain ownership of lots 5 620 559 and 5 620 880;

WHEREAS the nature of this request will not have a major negative impact on agricultural land;

WHEREAS this request complies with current municipal by-laws;

THEREFORE, it is moved by Gregg Edwards

Seconded by Thomas Daneau

And unanimously resolved by the councillors present;

THAT the Municipal Council of the Township of Havelock recommends to the Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) to grant the request for authorization in file #453096 in connection with the alienation of a portion of lot 5 620 559 in order to attach the portion to lot 5 620 880.

ADOPTED

2026-04-065

8C- AVIS DE MOTION EN REGARD AU RÈGLEMENT NO. 250-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 250 EN VUE DE SE CONFORMER AUX RÈGLEMENTS 301-2017 ET 345-2024 DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT.

AVIS DE MOTION est donné par Gregg Edwards à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera adopté le règlement no. 250-3 modifiant le règlement d'urbanisme 250 en vue de se conformer aux règlements 301-2017 et 345-2024 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

QUE le projet de règlement est déposé à la présente séance et dispense de lecture est donnée, chacun attestant avoir fait la lecture du présent projet de règlement.

QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

8C- NOTICE OF MOTION CONCERNING BY-LAW 250-3 AMENDING URBAN PLANNING BY-LAW 250 TO COMPLY WITH BY-LAWS 301-2017 AND 345-2024 OF THE MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT.

NOTICE OF MOTION is given by Gregg Edwards that at a subsequent meeting of this Council by-law no. 250-3 amending Urban Planning by-law 250 will be adopted to comply with by-laws 301-2017 and 345-2024 of the MRC du Haut-Saint-Laurent.

THAT the draft by-law is tabled at this meeting and a waiver of the reading requirement was granted, each person attesting to having read the draft by-law.

THAT, in accordance with section 445 of the Municipal Code of Québec, copies of the said draft by-law were made available to the public.

ADOPTED

2026-04-066

8D- DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 250-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 250 EN VUE DE SE CONFORMER AUX RÈGLEMENTS 301-2017 ET 345-2024 DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Gregg Edwards lors de cette même séance du 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de modifier le règlement d'Urbanisme no. 250;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Chelsea Sutton
et résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

QUE le Conseil adopte le projet de règlement no. 250-3 modifiant le règlement d'urbanisme 250 en vue de se conformer aux règlements 301-2017 et 345-2024 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

8D- TABLING AND ADOPTION OF DRAFT BY-LAW NO. 250-3 AMENDING URBAN PLANNING BY-LAW 250 TO COMPLY WITH BY-LAWS 301-2017 AND 345-2024 OF THE MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

WHEREAS a notice of motion was given by Gregg Edwards at this same meeting of April 7, 2026;

WHEREAS the Council deems it appropriate to amend Urban Planning by-law No. 250;

THEREFORE, it is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Chelsea Sutton
And unanimously resolved by the councillors present;

THAT the Council adopts the draft by-law no. 250-3 amending the Urban Planning by-law 250 to comply with by-laws 301-2017 and 345-2024 of the MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTED

2026-04-067

8E- AVIS DE MOTION EN REGARD AU RÈGLEMENT NO. 251-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 251 EN VUE DE SE CONFORMER AUX RÈGLEMENTS 301-2017 ET 345-2024 DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT.

AVIS DE MOTION est donné par Lori Sutton-Carroll à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera adopté le règlement no. 251-21 modifiant le règlement de Zonage 251 en vue de se conformer aux règlements 301-2017 et 345-2024 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

QUE le projet de règlement est déposé à la présente séance et dispense de lecture est donnée, chacun attestant avoir fait la lecture du présent projet de règlement.

QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

8E- NOTICE OF MOTION CONCERNING BY-LAW 251-21 AMENDING ZONING BY-LAW 251 TO COMPLY WITH BY-LAWS 301-2017 AND 345-2024 OF THE MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT.

NOTICE OF MOTION is given by Lori Sutton-Carroll that at a subsequent meeting of this Council, by-law no. 251-21 amending Zoning by-law 251 will be adopted to comply with by-laws 301-2017 and 345-2024 of the MRC du Haut-Saint-Laurent.

THAT the draft by-law is tabled at this meeting and a waiver of the reading requirement was granted, each person attesting to having read the draft by-law.

THAT in accordance with section 445 of the Municipal Code of Québec, copies of the said draft by-law were made available to the public.

ADOPTED

2026-04-068

8F- DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 251-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 251 EN VUE DE SE CONFORMER AUX RÈGLEMENTS 301-2017 ET 345-2024 DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Lori Sutton-Carroll lors de cette même séance du 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de modifier le règlement de Zonage no. 251;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyé par Vivianne Bleau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil adopte le projet de règlement no. 251-21 modifiant le règlement de Zonage 251 en vue de se conformer aux règlements 301-2017 et 345-2024 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

8F- TABLING AND ADOPTION OF DRAFT BY-LAW NO. 251-21 AMENDING ZONING BY-LAW 251 TO COMPLY WITH BY-LAWS 301-2017 AND 345-2024 OF THE MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT.

WHEREAS a notice of motion was given by Lori Sutton-Carroll at this same meeting of April 7, 2026;

WHEREAS the Council deems it appropriate to amend Zoning by-law No. 251;

THEREFORE, it is moved by Lori Sutton-Carroll
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously resolved by the councillors present;

THAT the Council adopts the draft by-law no. 251-21 amending the Zoning by-law 251 to comply with by-laws 301-2017 and 345-2024 of the MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTED

2026-04-069

8G- AVIS DE MOTION EN REGARD AU RÈGLEMENT NO. 324-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS EN VUE D'AJOUTER CERTAINES ATTRIBUTIONS AU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ ET DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENTS 345-2024 DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT.

AVIS DE MOTION est donné par Lori Sutton-Carroll à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera adopté le règlement no. 324-3 modifiant le règlement 324 sur les permis et certificats en vue d'ajouter certaines attributions au fonctionnaire désigné et de se conformer au règlement 345-2024 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

QUE le projet de règlement est déposé à la présente séance et dispense de lecture est donnée, chacun attestant avoir fait la lecture du présent projet de règlement.

QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

8G- NOTICE OF MOTION CONCERNING BY-LAW 324-3 AMENDING BY-LAW 324 ON PERMITS AND CERTIFICATES TO COMPLY WITH BY-LAW 345-2024 OF THE MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT.

NOTICE OF MOTION is given by Lori Sutton-Carroll that at a subsequent meeting of this Council by-law 324-3 amending by-law 324 on permits and certificates will be adopted to comply with by-law 345-2024 of the MRC du Haut-Saint-Laurent.

THAT the draft by-law is tabled at this meeting and a waiver of the reading requirement was granted, each person attesting to having read the draft by-

law.

THAT, in accordance with section 445 of the Municipal Code of Québec, copies of the said draft by-law were made available to the public.

ADOPTED

2026-04-070 8H- DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 324-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS EN VUE D'AJOUTER CERTAINES ATTRIBUTIONS AU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ ET DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT 345-2024 DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Lori Sutton-Carroll lors de cette même séance du 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de modifier le règlement no. 324 sur les permis et certificats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyé par Vivianne Bleau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil adopte le projet de règlement no. 324-3 modifiant le règlement sur les permis et certificats en vue d'y ajouter certaines attributions au fonctionnaire désigné et de se conformer aux règlements 345-2024 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

8H- TABLING AND ADOPTION OF DRAFT BY-LAW NO. 324-3 AMENDING BY-LAW 324 ON PERMITS AND CERTIFICATES TO ADD CERTAIN POWERS TO THE DESIGNATED OFFICIAL AND TO COMPLY WITH BY-LAW 345-2024 OF THE MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT.

WHEREAS a notice of motion was given by Lori Sutton-Carroll at this same meeting of April 7, 2026;

WHEREAS the Council deems it appropriate to amend by-law No. 324 on permits and certificates;

THEREFORE, it is moved by Lori Sutton-Carroll
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously resolved by councillors present;

THAT the Council adopts the draft by-law no. 324-3 amending the Permits and Certificates by-law no. 324 to add certain powers to the designated official and to comply with by-law 345-2024 of the MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTED

2026-04-071 8I- AVIS DE MOTION EN REGARD AU RÈGLEMENT NO. 341 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE.

AVIS DE MOTION est donné par Gregg Edwards à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera adopté le règlement no. 341 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE le projet de règlement est déposé à la présente séance et dispense de lecture est donnée, chacun attestant avoir fait la lecture du présent projet de règlement.

QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

8I- NOTICE OF MOTION CONCERNING BY-LAW 341 ON SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PLANS.

NOTICE OF MOTION is given by Gregg Edwards that at a subsequent meeting of this Council by-law 341 on Site planning and architectural integration plans will be adopted.

THAT the draft by-law is tabled at this meeting and a waiver of the reading requirement was granted, each person attesting to having read the draft by-law.

THAT, in accordance with section 445 of the Municipal Code of Québec, copies of the said draft by-law were made available to the public.

ADOPTED

2026-04-072

8J- DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 341 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Gregg Edwards lors de cette même séance du 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun d'adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Chelsea Sutton
et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil adopte le projet de règlement no. 341 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE

8J- TABLING AND ADOPTION OF DRAFT BY-LAW NO. 341 ON SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL PLANS.

WHEREAS a notice of motion was given by Gregg Edwards at this same meeting of April 7, 2026;

WHEREAS the Council deems it appropriate to adopt a by-law on Site planning and architectural plans;

THEREFORE, it is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Chelsea Sutton
and unanimously resolved by councillors present;

THAT the Council adopts the draft by-law no. 341 on Site planning and architectural plans.

ADOPTED

2026-04-073 8K- AVIS DE MOTION EN REGARD AU RÈGLEMENT NO. 324-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS EN VUE DE S'HARMONISER AVEC LE RÈGLEMENT 341.

AVIS DE MOTION est donné par Lori Sutton-Carroll à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera adopté le règlement no. 324-4 modifiant le règlement sur les permis et certificats 324 en vue de s'harmoniser avec le règlement 341.

QUE le projet de règlement est déposé à la présente séance et dispense de lecture est donné, chacun attestant avoir fait la lecture du présent projet de règlement.

QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

8K- NOTICE OF MOTION CONCERNING BY-LAW 324-4 AMENDING BY-LAW 324 ON PERMITS AND CERTIFICATES TO HARMONIZE WITH BY-LAW 341.

NOTICE OF MOTION is given by Lori Sutton-Carroll that at a subsequent meeting of this Council by-law 324-4 amending by-law 324 on permits and certificates will be adopted to harmonize with by-law 341.

THAT the draft by-law is tabled at this meeting and a waiver of the reading requirement was granted, each person attesting to having read the draft by-law.

THAT, in accordance with section 445 of the Municipal Code of Québec, copies of the said draft by-law were made available to the public.

ADOPTED

2026-04-074 8L- DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 324-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS EN VUE DE S'HARMONISER AVEC LE RÈGLEMENT 341.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Lori Sutton-Carroll lors de cette même séance du 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de modifier le règlement no. 324 sur les permis et certificats;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Lori Sutton-Carroll
et résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

QUE le Conseil adopte le projet de règlement no. 324-4 modifiant le règlement sur les permis et certificats en vue de s'harmoniser avec le règlement 341.

ADOPTÉE

8L- TABLING AND ADOPTION OF DRAFT BY-LAW NO. 324-4 AMENDING BY-LAW 324 ON PERMITS AND CERTIFICATES TO HARMONIZE WITH BY-LAW 341.

WHEREAS a notice of motion was given by Lori Sutton-Carroll at this same meeting of April 7, 2026;

WHEREAS the Council deems it appropriate to amend by-law no. 324 on

permits and certificates;

THEREFORE, it is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Lori Sutton-Carroll
And unanimously resolved by councillors present;

THAT the Council adopts the draft by-law no. 324-4 amending the permits and certificates by-law no. 324 to harmonize with by-law 341.

ADOPTED

2026-04-075 8M- AVIS DE MOTION EN REGARD AU RÈGLEMENT NO. 251-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 251 EN VUE D'ÉTABLIR LES CONDITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX DE REMBLAIS ET DÉBLAIS.

AVIS DE MOTION est donné par Vivianne Bleau à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera adopté le règlement 251-18 modifiant le règlement de zonage 251 en vue d'établir les conditions relatives aux travaux de remblais et déblais.

QUE le projet de règlement est déposé à la présente séance et dispense de lecture est donné, chacun attestant avoir fait la lecture du présent projet de règlement.

QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

8M- NOTICE OF MOTION CONCERNING BY-LAW 251-18 AMENDING ZONING BY-LAW 251 ESTABLISHING CONDITIONS RELATING TO EMBANKMENT.

NOTICE OF MOTION is given by Vivianne Bleau that at a subsequent meeting of this Council by-law 251-18 amending Zoning by-law 251 will be adopted to establish conditions relating to embankment.

THAT the draft by-law is tabled at this meeting and a waiver of the reading requirement was granted, each person attesting to having read the draft by-law.

THAT in accordance with section 445 of the Municipal Code of Québec, copies of the said draft by-law were made available to the public.

ADOPTED

2026-04-076 8N- DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 251-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 251 EN VUE D'ÉTABLIR LES CONDITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX DE REMBLAIS ET DÉBLAIS.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Vivianne Bleau lors de cette même séance du 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de modifier le règlement de Zonage no. 251;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyé par Vivianne Bleau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil adopte le projet de règlement no. 251-18 modifiant le règlement de Zonage no. 251 en vue d'établir les conditions relatives aux travaux de remblais et déblais.

ADOPTÉE

8N- TABLING AND ADOPTION OF DRAFT BY-LAW NO. 251-18 AMENDING ZONING BY-LAW NO. 251 TO ESTABLISH CONDITIONS RELATING TO EMBANKMENT.

WHEREAS a notice of motion was given by Vivianne Bleau at this same meeting of April 7, 2026;

WHEREAS the Council deems it appropriate to amend the Zoning by-law no. 251;

THEREFORE, it is moved by Lori Sutton-Carroll
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously resolved by councillors present;

THAT the Council adopts the draft by-law no. 251-18 amending the Zoning by-law no. 251 to establish conditions relating to embankment.

ADOPTED

2026-04-077 80- AVIS DE MOTION EN REGARD AU RÈGLEMENT NO. 340 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.

AVIS DE MOTION est donné par Gregg Edwards à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera adopté le règlement no. 340 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

QUE le projet de règlement est déposé à la présente séance et dispense de lecture est donné, chacun attestant avoir fait la lecture du présent projet de règlement.

QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

80- NOTICE OF MOTION CONCERNING BY-LAW 340 ON THE OCCUPANCY AND MAINTENANCE OF BUILDINGS.

NOTICE OF MOTION is given by Gregg Edwards that at a subsequent meeting of this Council by-law 340 on the occupancy and maintenance of buildings will be adopted.

THAT the draft by-law is tabled at this meeting and a waiver of the reading requirement was granted, each person attesting to having read the draft by-law.

THAT in accordance with section 445 of the Municipal Code of Québec, copies of the said draft by-law were made available to the public.

ADOPTED

2026-04-078 8P- DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 340 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Gregg Edwards lors

de cette même séance du 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun d'adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Lori Sutton-Carroll
et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil adopte le projet de règlement no. 340 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments en y apportant la modification suivante :

Article 5 Personnes assujetties à ce règlement :

Ce règlement assujettit toute personne de droit public ou privé, de même que toute personne morale ou physique à l'exception de :

- Église Trinity Anglican située au 402, Route 202, Havelock;
- Église Covey Hill Union située au 482, Chemin Covey Hill, Havelock;
- Église Wesley United située au 454, Chemin Covey Hill, Havelock.

ADOPTÉE

8P- TABLING AND ADOPTION OF DRAFT BY-LAW NO. 340 ON THE OCCUPANCY AND MAINTENANCE OF BUILDINGS.

WHEREAS a notice of motion was given by Gregg Edwards at this same meeting of April 7, 2026;

WHEREAS the Council deems it appropriate to adopt a by-law on the occupancy and maintenance of buildings;

THEREFORE, it is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Lori Sutton-Carroll
And unanimously resolved by councillors present;

THAT the Council adopt draft by-law no. 340 concerning the occupancy and maintenance of buildings, with the following amendment:

Article 5 Persons subject to this by-law:

This by-law applies to all public and private persons, as well as all legal and natural persons, except:

- Trinity Anglican Church located at 402 Route 202, Havelock;
- Covey Hill Union Church located at 482 Covey Hill Road, Havelock;
- Wesley United Church located at 454 Covey Hill Road, Havelock.

ADOPTED

2026-04-079

8Q- AVIS DE MOTION EN REGARD AU RÈGLEMENT NO. 251-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 251 EN VUE D'Y AJOUTER CERTAINES DÉFINITIONS.

AVIS DE MOTION est donné par Gregg Edwards à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera adopté le règlement no. 251-20 modifiant le règlement de Zonage 251 en vue d'y ajouter certaines définitions.

QUE le projet de règlement est déposé à la présente séance et dispense de lecture est donné, chacun attestant avoir fait la lecture du présent projet de règlement.

QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

8Q- NOTICE OF MOTION CONCERNING BY-LAW 251-20 AMENDING ZONING BY-LAW 251 TO ADD CERTAIN DEFINITIONS.

NOTICE OF MOTION is given by Gregg Edwards that at a subsequent meeting of this Council by-law 251-20 amending Zoning by-law 251 will be adopted to add certain definition.

THAT the draft by-law is tabled at this meeting and a waiver of the reading requirement was granted, each person attesting to having read the draft by-law.

THAT, in accordance with section 445 of the Municipal Code of Québec, copies of the said draft by-law were made available to the public.

ADOPTED

2026-04-080 8R- DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 251-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 251 EN VUE D'Y AJOUTER CERTAINES DÉFINITIONS.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Gregg Edwards lors de cette même séance du 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de modifier le règlement de Zonage 251;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyé par Gregg Edwards
et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil adopte le projet de règlement 251-20 modifiant le règlement de Zonage 251 en vue d'y ajouter certaines définitions.

ADOPTÉE

8R- TABLING AND ADOPTION OF DRAFT BY-LAW NO. 251-20 AMENDING ZONING BY-LAW 251 TO ADD CERTAIN DEFINITIONS.

WHEREAS a notice of motion was given by Gregg Edwards at this same meeting of April 7, 2026;

WHEREAS the Council deems it appropriate to amend Zoning by-law 251;

THEREFORE, it is moved by Lori Sutton-Carroll
Seconded by Gregg Edwards
and unanimously resolved by councillors present;

THAT the Council adopts the draft by-law no. 251-20 amending the Zoning by-law no. 251 to add certain definition.

ADOPTED

2026-04-81 8S- ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.

ATTENDU QUE l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme édicte que la municipalité doit tenir une consultation publique sur les projets

de règlements d'urbanisme par l'intermédiaire de la mairesse ou d'une autre personne désignée par la mairesse;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 125 de la LAU prévoit que le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée ou qu'il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Chelsea Sutton
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QU'UNE assemblée publique de consultation aura lieu le 4 mai 2026 à 18h00 à l'Hôtel de Ville de Havelock, situé au 481, Route 203 à Havelock.

QUE les projets de règlements suivants y seront présentés :

- Projet de règlement no. 250-3 modifiant le règlement d'urbanisme 250 en vue de se conformer aux règlements 301-2017 et 345-2024 de la MRC du Haut-Saint-Laurent;
- Projet de règlement no. 251-21 modifiant le règlement de zonage 251 en vue de se conformer aux règlements 301-2017 et 345-2024 de la MRC du Haut-Saint-Laurent;
- Projet de règlement 324-3 modifiant le règlement sur les permis et certificats en vue d'ajouter certaines attributions au fonctionnaire désigné et de se conformer au règlement 345-2024 de la MRC du Haut-Saint-Laurent;
- Projet de règlement 341 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- Projet de règlement 324-4 modifiant le règlement sur les permis et certificats en vue de s'harmoniser avec le règlement 341;
- Projet de règlement 251-18 modifiant le règlement de zonage 251 en vue d'établir les conditions relatives aux travaux de remblais et déblais;
- Projet de règlement 340 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;
- Projet de règlement 251-20 modifiant le règlement de zonage 251 en vue d'y ajouter certaines définitions;
- Premier projet de règlement 251-19 modifiant le règlement de zonage 251 en vue de modifier certaines dispositions afférentes à la zone ID3.

ADOPTÉE

8S - PUBLIC CONSULTATION MEETING

WHEREAS section 125 of the Planning and Development Act stipulates that the municipality must hold a public consultation on draft Urban Planning by-laws through the mayor or another person designated by the mayor;

WHEREAS the second paragraph of section 125 of the Planning and Development Act provides that the Council sets the date, time, and place of this meeting or that it may delegate all or part of this power to the municipal clerk;

THEREFORE, it is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Chelsea Sutton
And unanimously resolved by councillors present;

THAT a public consultation meeting will be held on May 4, 2026, at 6:00 p.m. at the Town Hall of Havelock, located at 481 Route 203 in Havelock.

THAT the following draft by-laws will be presented:

- Draft by-law no. 250-3 amending zoning bylaw 250 to comply with bylaws 301-2017 and 345-2024 of the MRC du Haut-Saint-Laurent;

- Draft by-law no. 251-21 amending Zoning by-law 251 to comply with by-laws 301-2017 and 345-2024 of the MRC du Haut-Saint-Laurent;
- Draft by-law 324-3 amending the by-law 324 on Permits and Certificates to add certain powers to the designated official and to comply with by-law 345-2024 of the MRC du Haut-Saint-Laurent;
- Draft by-law 341 on Site Planning and Architectural Integration Plans;
- Draft by-law 324-4 amending the by-law 324 on Permits and Certificates to harmonize with by-law 341;
- Draft by-law 251-18 amending Zoning by-law 251 to establish the conditions relating to embankment;
- Draft by-law 340 on the Occupancy and Maintenance of Buildings;
- Draft by-law 251-20 amending Zoning by-law 251 to add certain definitions;
- First draft of by-law 251-19 amending zoning by-law 251 to modify certain provisions relating to zone ID3.

ADOPTED

9. HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONMENTAL HYGIENE

9A- DEMANDE D'ENTRETIEN DE LA RIVIÈRE DES ANGLAIS.

La Directrice Générale et greffière-trésorière dépose une demande, reçue de la part de citoyens concernés, en regard à l'entretien de la Rivière des Anglais.

9A - REQUEST FOR MAINTENANCE OF THE RIVIÈRE DES ANGLAIS.

The General Director and Clerk-Treasurer submits a request, received from concerned citizens, regarding the maintenance of the Rivière des Anglais.

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / HEALTH AND WELL-BEING

Aucun sujet à traiter / No subjects to discuss.

11. LOISIRS ET CULTURE / RECREATION AND CULTURE

2026-04-082

11A-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR CAMPS DE JOUR – MME MYLAINE MASSICOTTE

ATTENDU QUE la Politique familiale de la Municipalité du Canton de Havelock, version 1.3 a été adoptée le 9 janvier 2023 afin d'ajouter le Volet 1 – Aide financière pour l'inscription à un camp de jour estival et le Volet 2 – Remboursement de la différence des montants d'inscription à certaines activités;

ATTENDU QU'une demande de remboursement a été reçue dans le cadre du Volet 1 – Aide financière pour l'inscription à un camp de jour;

ATTENDU QUE tous les documents nécessaires à la demande de remboursement ont été déposés et que le tout a été validé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Lori Sutton-Carroll
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'AUTORISER la Directrice générale et greffière-trésorière à rembourser un montant de 50.00\$ à Mme Mylaine Massicotte pour les frais d'inscription aux camps de jour de ses enfants.

ADOPTÉE

11A- REQUEST FOR REIMBURSEMENT FOR DAY CAMPS – MME MYLAINE MASSICOTTE.

WHEREAS the Municipality of the Township of Havelock's Family Policy, version 1.3, was adopted on January 9, 2023, to add Section 1 – Financial Assistance for Summer Day Camp Registration and Section 2 – Reimbursement of the Difference in Registration Amounts for Certain Activities;

WHEREAS a reimbursement request was received under Component 1 – Assistance for Summer Day Camp Registration;

WHEREAS all necessary documents for the reimbursement request have been submitted and validated;

THEREFORE, it is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Lori Sutton-Carroll
And unanimously resolved by the councillors present;

TO AUTHORIZE the General Director and Clerk-Treasurer to reimburse Ms. Mylaine Massicotte 50.00\$ for registration fees for her kids to a Summer Day Camp.

ADOPTED

11B- ÉCHANGE DE PLANTES

Le 6 juin 2026 aura lieu la tenue de l'événement annuel d'échange de plantes. Lors de cette journée, il sera également possible de se procurer un arbre gratuitement dans le cadre du mois de l'arbre.

Tous les citoyens sont les bienvenus.

11B- PLANT EXCHANGE

The annual plant exchange event will take place on June 6th, 2026. During this event, it will also be possible to obtain a free tree as part of tree Month.

All citizens are welcome.

12. CORRESPONDANCE

2026-04-083

12A -DEMANDE D'APPUI – OPPOSITION À LA PARTICIPATION AU PROGRAMME FÉDÉRAL DE RACHAT DES ARMES À FEU.

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a lancé, le 17 janvier 2026, le programme fédéral de rachat d'armes à feu de style arme d'assaut;

ATTENDU QUE les Canadiens disposent de la période du 19 janvier au 31 mars 2026, pour adhérer audit programme, lequel prévoit la remise volontaire de leurs armes prohibées en échange d'une indemnisation ;

ATTENDU QUE les compensations financières prévues dans le cadre du programme de rachat sont jugées insuffisantes, inéquitables ou non garanties pour l'ensemble des propriétaires concernés;

ATTENDU QUE les armes visées par la prohibition sont des armes civiles de chasse ou de tir sportif à conception moderne, et non des armes d'assaut militaires, et qu'elles ne sont ni utilisées ni requises par les Forces armées

canadiennes pour assurer la défense du pays;

ATTENDU QUE sur le territoire québécois, la Sûreté du Québec coordonnera l'opération;

ATTENDU QUE les ressources policières sont déjà limitées et que leur mobilisation pour l'application de ce régime détourne des effectifs essentiels à la lutte contre la criminalité réelle ;

ATTENDU QUE la confiance entre la population et les corps policiers est un pilier fondamental de la sécurité publique;

ATTENDU QUE l'application coercitive de cette prohibition risque de nuire à cette relation de confiance et d'accentuer les tensions sociales;

ATTENDU QUE la sécurité publique constitue une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provincial, municipal ainsi que les corps policiers ;

ATTENDU QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, directement responsables du bien-être, de la cohésion sociale et de la sécurité de leur population ;

ATTENDU QUE les détenteurs légaux d'armes à feu sont déjà soumis à un régime strict de permis, de formation, d'enregistrement, de vérification d'antécédents, d'entreposage sécuritaire et de conformité aux lois ;

ATTENDU QUE les données disponibles démontrent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal ;

ATTENDU QUE la priorité en matière de sécurité publique devrait être accordée à la lutte contre le trafic illégal d'armes, les groupes criminalisés et la contrebande;

Pour ces motifs, il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Chelsea Sutton
et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE ce Conseil appui la résolution de la Municipalité de Laurierville et:

- Demande officiellement au gouvernement fédéral de mettre fin à son programme de rachat des armes à feu de style arme d'assaut;
- Demande officiellement à la Sûreté du Québec, dans l'éventualité où ce programme ne serait pas abrogé, de ne pas appliquer, sur son territoire, les mesures de prohibition et de rachat obligatoire des armes à feu prévues par le gouvernement fédéral ;
- Affirme que la priorité en matière de sécurité publique doit être la lutte contre le trafic illégal d'armes, le crime organisé et la violence armée réelle, plutôt que la confiscation d'armes légalement détenues;
- Demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin de revoir l'approche actuelle et de privilégier des politiques fondées sur des données probantes et l'efficacité réelle

en matière de sécurité publique;

- Affirme son soutien aux citoyens respectueux des lois, aux chasseurs, aux agriculteurs, aux communautés rurales et aux utilisateurs légitimes d'armes à feu ;
- Transmet copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec, au ministre de la Sécurité publique du Québec, au premier ministre du Québec, au ministre fédéral de la Sécurité publique, aux députés provinciaux et fédéraux concernés, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE

13. AFFAIRES DIVERSES / MISCELLANEOUS BUSINESS

Aucun sujet à traiter / No subjects to discuss.

PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

Les citoyens présents sont invités à poser leur question. / Citizens present are invited to ask their questions.

2026-04-084

14. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Vivianne Bleau
Et résolu à l'unanimité des conseillers;

Que la séance soit levée à 21h16.

ADOPTÉE

14. CLOSURE OF THE MEETING

It is moved by Vivianne Bleau
And unanimously resolved by the councillors;

That the meeting be adjourned at 9:16 p.m.

ADOPTED

(Original signé)

Hélène Lavallée
Mairesse / Mayor

(Original signé)

Francine Crête
Directrice générale et greffière
trésorière
General Director and Clerk-Treasurer

Je, Hélène Lavallée, mairesse de la Municipalité du Canton de Havelock, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**En cas de contradiction entre la version française et la version anglaise du présent document, la version française prévaut. In the event of contradiction between the French and English version of this document, the French version prevails **